

60 Millions de Piétons

Lettre d'information 60 Millions de Piétons
Février 2019

Loi d'Orientation des Mobilités

« 60 Millions de Piétons » a souligné lors des assises de la mobilité que la Loi d'Orientation sur les Mobilités (LOM) était l'occasion de favoriser la première des mobilités, le déplacement à pied au même niveau que ce qui est prévu pour la mobilité à vélo.

La mobilité piétonne doit être au cœur des politiques publiques !

Le projet de Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) issu des assises de la mobilité auxquelles notre association a participé devait sanctuariser les trottoirs et encadrer les Engins de Déplacement Personnel (EDP), tels que trottinettes, gyropodes et autres, lesquels sont la cause de nombreux accidents.

Or, le projet de loi présenté en conseil des ministres le 26 novembre dernier après avis du Conseil d'État, ne comporte plus la prise en considération des piétons et laisse aux maires de larges prérogatives en leur permettant de « *fixer des règles dérogatoires à celles fixées par le Code de la route pour la circulation des engins de déplacement personnel sur tout ou partie des voies et de leurs dépendances sur lesquelles ils exercent leur pouvoir de police* ». Autant dire que le sort des piétons dépendra des humeurs des maires. Ajoutons que les EDP ne font l'objet d'aucune définition, et qu'étant donné l'inventivité des industriels, nous n'avons pas fini de découvrir des formes inattendues de déplacement, susceptibles d'échapper à la réglementation en vigueur.

Le seul espoir est la promesse de Madame Elisabeth Borne, Ministre des Transports, qui veut

bannir ces nouvelles mobilités des trottoirs (déclaration sur Europe 1). Cela serait possible par voie de décret modifiant le Code de la route en créant une nouvelle catégorie de véhicule.

Ce projet déçoit profondément notre attente. C'est pourquoi nous nous apprêtons à écrire 1°-

Aux cinq rapporteurs désignés 2°- Aux 577 députés pour leur demander d'apporter des amendements à ce projet tant attendu, mais qui finalement n'apporte aucune amélioration à la sécurité des piétons. Dans ces circonstances nous avons besoin d'élargir notre audience par le

nombre de nos adhérents et par celui des associations locales affiliées. Nous demandons à chacun d'entre vous d'y concourir en recrutant de nouveaux adhérents et/ou en créant des associations locales affiliées à notre association nationale, ainsi que cela a eu lieu en décembre 2018 à Toulouse.

Nous vous remercions de votre fidèle soutien par votre adhésion et/ou don, et vous souhaitons une très belle année 2019. Nous vous convions à notre assemblée générale annuelle du 23 mars prochain.

Le Président
Gérard Foucault



Changement de nom « 60 Millions de Piétons » lors de l'AGE du 24 mars 2018, nous assure une meilleure portée nationale et médiatique, il en a résulté une activité très intense pour l'association.

L'actualité médiatique, ces derniers mois, s'est focalisée sur les trottinettes électriques, nous avons été sollicités une quarantaine de fois par les médias (l'ensemble des TV nationales, radios, presse écrite, magazines, TV mexicaine, TV sud-coréenne) et en direct sur le plateau de BFM Paris sur la piétonisation du pont d'Iéna le 18 décembre.

Actualité judiciaire : à Paris, les terrasses de la place du Tertre ne respectent pas la réglementation. Sept mois par an, 80 % du terre-plein est occupé par les restaurateurs ! « 60 Millions de Piétons » a engagé une action en justice auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Stationnement à cheval sur chaussée et trottoir à Olonne-sur-Mer (85) avec marquage au sol à la peinture blanche, après deux revers partiels, nous engageons un pourvoi en Cassation (Conseil d'État). Le jugement est entaché de trois erreurs de droit. Cette action est notre cheval de bataille, ce fléau national pourrit la vie des piétons, parents avec poussette et personnes en situation de handicap.

Création d'un Collectif « **RasLeScoot** » à Paris avec 9 autres associations pour lutter contre les nuisances des deux-roues motorisés (circulation et stationnement sur les trottoirs).

Participations à : Assises de la mobilité, Conseils de quar-

tier, Village Sécurité Routière organisé par la préfecture de police de Paris avec la présence de M. E. Barbe, Délégué interministériel à la sécurité routière et autres personnalités, Opérations de sécurité routière avec la police : refus de priorité à piétons et circulation des deux-roues sur le trottoir.

Communiqué de presse pour un plan piéton national.

32 Courriers à : Maires, Premier Ministre, Ministre des Transports, Préfets, Députés, Sénateurs.

Rencontres avec des parlementaires à l'Assemblée Nationale, avec un représentant de la Société américaine « LIME » (opérateur de location de trottinettes électriques).

Colloque au Sénat avec intervention d'un membre du Conseil d'administration.

Réunions à la commission des usagers vulnérables au CNSR.

Création d'une association de piétons à Toulouse (60 Millions de Piétons 31).

Participation du Collectif Piéton à Marseille au comité de pilotage du prochain Plan de Déplacement Urbain.

Soutien aux Collectifs de riverains du quartier Pernety (Paris 14) contre l'expérimentation de la suppression des feux tricolores, les personnes aveugles et mal voyantes se trouvent démunies en traversées de chaussée (soutien du chanteur Gilbert Montagné).

Code la route : le décret 2018-795 du 17 septembre 2018 apporte des modifications à l'article R415-11 qui porte la suppression de points à 6 au lieu de 4, et autorise la vidéo-verbalisation au refus de priorité à piéton en traversées de chaussée.

Invitation à une rencontre au cabinet d'Élisabeth Borne, Ministre des Transports le 18/12

Les engins de déplacements électriques (hoverboard, gyropodes, monoroue, trottinette électrique)

Leur utilisation est interdite sur les voiries publiques (trottoirs et voies de circulation).

De plus, tout comportement dangereux mettant délibérément la vie d'autrui en danger peut être puni d'1 an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

L'utilisation est autorisée sur les voiries privées (par exemple, chemin d'une propriété privée, allée d'une résidence privée). (Source Service Public.fr)

GF

HelloAsso

Adhésion et/ou don, paiement sécurisé par carte bancaire.

Assemblée générale ordinaire de l'association

notre assemblée générale annuelle se tiendra
le samedi 23 mars 2019 de 10 h 30 à 12 h

Nous nous réunirons à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne
22, rue Deparcieux à Paris 14^{ème}

Pour soutenir
nos actions
Merci de renouveler
votre adhésion

Au cours de cette réunion, nous procéderons aux formalités d'usage : votes sur les rapports d'activité et financier ainsi que sur le renouvellement des mandats d'administrateurs. Mais aussi nous débattons avec les participants de la situation et des projets d'avenir de l'association.

Vous pouvez donner votre pouvoir en recopiant la formule ci-dessous sur papier libre ou sur un courriel :

M/Mme XXX

Donne procuration à XXX

(Laisser en blanc si besoin)

pour me représenter à l'assemblée générale ordinaire de 60 Millions de Piétons le 24 mars 2019 et voter en mon nom sur les points mis à l'ordre du jour.

Dater et signer puis envoyer à **60 Millions de Piétons** par courrier postal ou électronique . Merci.

Cet avis tient lieu de convocation

